



LA CGT A REDEMANDÉ UNE AUGMENTATION DES SALAIRES MINIMA MAIS POUR LE CSN LES SALARIÉS DU NOTARIAT NE SONT PAS À PLAINDRE

Lors de la CPPNI du 18 novembre 2021, la CGT a redemandé l'ouverture d'une négociation relative à l'augmentation des minima de salaires en invoquant la bonne santé économique du Notariat qui affiche un chiffre d'affaires en progression. Mais elle s'est heurtée à un refus du CSN !

Pourtant le Ministre de l'économie encourage les entreprises à « *donner un coup de pouce salarial* » et les économistes prévoient des revalorisations salariales d'au moins 2% pour 2022.

Tous les signaux économiques sont encourageants avec une courbe de croissance qui devrait atteindre les 6% selon les estimations de l'INSEE.

La CGT a rappelé que dans le cadre de « sa campagne salaires », elle a envoyé une pétition aux salariés du Notariat pour une augmentation générale des salaires et des minima. Cette pétition a recueilli pour le moment plus de 500 signatures et d'autres continuent d'arriver.

Mais si on écoute le CSN, ce n'est pas le bon moment pour augmenter les minima, alors pourtant que les signaux économiques sont au vert.

En fait, pour le CSN ce n'est jamais le bon moment pour augmenter les salaires !!!

La CGT a aussi rappelé que les offices sont majoritairement composés de TPE (*moins de 10 salariés*) et sont donc dépourvus d'instances représentatives du personnel pour défendre les intérêts des salariés.

La demande de la CGT est donc légitime et elle revendique l'augmentation automatique des salaires et des minima de branche avec ouverture immédiate des négociations dès que le SMIC augmente. L'objet du SMIC est double, : non seulement maintenir le pouvoir d'achat quel que soit le niveau des prix mais aussi garantir que ce pouvoir d'achat progresse en même temps que le développement économique de la Nation.

Le CSN a indiqué : « *ne pas vouloir ouvrir de négociation sur les salaires en dehors des dates prévues dans la convention collective, qu'une telle négociation, se prépare, et que les salariés du Notariat ne sont pas à plaindre au niveau de leur rémunération* ».

Et le CSN a rajouté : « *Il ne faut pas polluer les discussions* » !

Donc en résumé pour le CSN : La CGT pollue les discussions en défendant les intérêts des salariés du Notariat qui ne sont pas à plaindre !

La négociation salaires de février 2022 promet d'être musclée !